

Commune de Dachstein
Modification simplifiée n°1
Règlement graphique 1/5000e
Consultation MRAE

- Limite de zones
- Prescriptions réglementaires**
- Emplacement réservé
- Périmètre d'OAP
- Élément naturel remarquable à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Recul de 15m par rapport à l'axe de la voirie
- Recul de 3m par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Type de bâti**
- Bâti dur
- Bâti léger
- Éléments du fond de plan**
- Etang, lac, mare
- Cimetière
- Piscine
- Cours d'eau

Emplacements réservés		
N°	Destination	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un trottoir	Commune
2	Création d'une piste cyclable	Commune
4	Création d'une piste cyclable	Commune
5	Mise en place de réseaux assainissement	Commune

